



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 2 octobre 2020

PLACEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BRESLE EN VIGILANCE SÉCHERESSE

Le département de la Somme, à l'image de l'ensemble des Hauts-de-France, fait l'objet d'un déficit pluviométrique depuis plusieurs mois. Ce phénomène a engendré une dégradation de la situation hydrologique de notre territoire, en particulier sur le bassin versant de la Bresle.

Les dernières données indiquent le franchissement du seuil de vigilance pour le débit de la rivière de la Bresle, et une baisse du niveau de la nappe. Cette baisse du débit de la Bresle est la conséquence du déficit pluviométrique et de la sécheresse superficielle des sols qui pénalisent l'alimentation du cours d'eau.

C'est dans ce contexte hydrologique déficitaire qu'un arrêté préfectoral a été signé le 29 septembre 2020, constatant le franchissement du seuil de vigilance pour les eaux superficielles du secteur hydrologique de la Bresle.

Cet arrêté prescrit différentes mesures coordonnées applicables sur ce secteur aux collectivités territoriales et aux particuliers ainsi qu'aux activités industrielles, commerciales et de loisir :

- renforcement des dispositifs de surveillance d'alimentation en eau potable, de salubrité des écosystèmes, d'assainissement et de traitement des eaux ;
- limitation des prélèvements en eau et de la consommation en eau ;
- interdiction provisoire des usages de l'eau.

Ces présentes dispositions s'appliquent jusqu'à ce que la situation revienne à la normale. En cas d'aggravation de la situation, des mesures restrictives supplémentaires limitant les usages de l'eau pourront être prises par arrêté préfectoral.

Concernant les autres secteurs hydrographiques du département, la situation ne présente actuellement pas de tensions particulières.

La préfète de la Somme appelle les particuliers comme les professionnels à une gestion économe de l'eau. Chacun doit être vigilant et faire preuve de civisme pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau qui constitue un bien précieux pour tous les usagers.

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens